

**POUR LA COMPLEMENTARITE UNIVERSITES/ORGANISMES**

Lors du récent conseil scientifique du CNRS, le ministère a imposé un moratoire à propos du vote concernant le plan d'orientation stratégique de cet organisme. ([voir réaction du Président du CoNRS, Yves Langevin](#)).

Le SNESUP et le SNCS ont exprimé publiquement leur condamnation de la méthode autoritaire employée une fois de plus par le Ministère. Ils ont dénoncé publiquement les intentions liées à ce report, intentions que la lettre de mission du Président de la République à V. Pécresse ne dissimulait pas : le démantèlement des grands organismes de recherche et leur transformation en agence de moyens. Les deux démentis adressés par la direction du CNRS mi-octobre masquent mal les projets gouvernementaux et ne sauraient apaiser les craintes légitimes de la communauté scientifique, tant celles des chercheurs, que des enseignants-chercheurs et des personnels ITA.

Ces démentis illustrent néanmoins les difficultés rencontrées par le gouvernement dans son passage en force : ils sont confirmés lors de la [rencontre entre une délégation du SNESUP et Valérie Pécresse vendredi 19 octobre](#) lorsque celle-ci dément qu'il s'agit d'un moratoire et prétend « construire dans un délai de six mois avec des négociations une contractualisation forte entre le ministère et le CNRS ». A cette occasion, le SNESUP a rappelé son opposition à la transformation du CNRS en agence de moyens, dénoncé la déstructuration des équipes de recherche liée au poids exorbitant de l'ANR, et demandé l'augmentation très sensible des postes d'accueil pour les enseignants chercheurs auprès des grands organismes.

Le SNESUP entend intervenir sur tous les terrains, en liaison avec les chercheurs des organismes pour favoriser des synergies scientifiques entre organismes et universités.

**Extraits de la déclaration SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, SNTPTES-UNSA, SNTRS-CGT  
au Conseil d'Administration du CNRS du 18/10/2007**

La position et la méthode utilisée par le ministère sont inacceptables. Le débat sur le schéma stratégique est repoussé, et est remise en cause l'organisation du partenariat avec les universités. C'est la fin des UMR et l'annonce d'un transfert probable des personnels CNRS sous l'autorité des présidents d'universités.

Le CNRS et les universités ont des rôles et des responsabilités communs et complémentaires. La cotutelle des UMR doit se poursuivre. Transformer le CNRS en des instituts mono disciplinaires coupés des universités serait sclérosant, le diluer brutalement dans les universités serait source de graves dysfonctionnements.

Par sa position d'organisme national, le CNRS participe à la mise en cohérence de la recherche, au développement de l'interdisciplinarité et à l'émergence des nouvelles thématiques. Il contribue à la nécessaire complémentarité des recherches menées dans le pays, pour éviter les dégâts des effets de mode notamment dus aux similitudes dans les appels d'offre de l'Europe, de l'ANR ou des régions.

La recherche française a besoin d'une organisation alliant organismes nationaux de recherche et universités responsables.

L'affaiblissement du CNRS ne signifierait pas pour autant le renforcement des universités. Si tel était le cas, il y aurait dans le projet de budget 2008 bien plus que 6,4 millions d'euros pour la recherche universitaire. Non, il s'agit de faire du ministère le seul pilote à bord. Ce dernier fixe les objectifs scientifiques par le biais d'une ANR sous contrôle politique, il attribue les moyens humains et financiers, il évalue par le biais de l'AERES, où il procède à la totalité des nominations. Dans aucun pays développé, la science n'est sous le contrôle du politique au même niveau que ce qui se passe en France.

Ce sont les laboratoires qui sont au cœur de la recherche. Ils doivent être dotés de moyens, sans dépendre totalement de l'ANR. C'est pour cela que les moyens accordés dans le cadre des contrats d'établissement doivent être massivement augmentés.

**Amplifier la mobilisation contre la loi « libertés et responsabilités des universités »  
et pour le développement d'un service public  
d'enseignement supérieur et de recherche démocratique  
lancé par 100 enseignants-chercheurs couvrant 100 établissements  
en signant l'appel à l'adresse :**

**<http://www.universite-democratique.org/spip.php?article120>**